

Délibération n° D2025P-01-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 7 janvier 2025

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée, portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin, notamment l'article 5 desdits statuts ;

Vu l'arrêté n° 24-463 relatif à la candidature de M. Gilles Bonnet à l'élection du président de l'université ;

Après en avoir délibéré,

Décide

d'élire M. Gilles BONNET, professeur des universités, en qualité de président de l'université Jean Moulin.

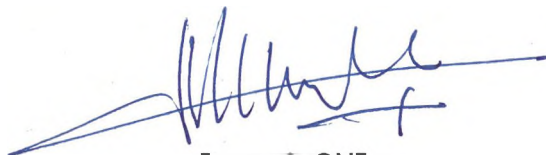
La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres en exercice et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 32
- ✓ Nombre de voix pour Gilles BONNET : 29
- ✓ Nombre de votes blancs : 3
- ✓ Nombre de votes nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 29

Son mandat commencera le 8 janvier 2025.

Lyon, le 7 janvier 2025

Le président de séance, doyen d'âge des membres élus au conseil d'administration



François OVE